

Rapport annuel *2012/2013*

*Débloquer
des capitaux.*

 FIRST NATIONS
FINANCIAL MANAGEMENT BOARD
LE CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE
DES PREMIÈRES NATIONS





LE 13 JUILLET 2012

La Première nation de Membertou réduit ses frais de service de la dette grâce à la certification du CGF

La Première nation de Membertou (N.-É.) a maintenant été approuvée pour devenir membre emprunteur de l'Autorité financière des Premières nations (AFPN). En tant que membre emprunteur de l'AFPN, la Première nation de Membertou peut s'attendre à ce que ses frais de service de la dette mensuels diminueront d'environ 140 000 \$.

« La certification du Conseil de gestion financière des Premières nations a validé notre gérance et nos pratiques de gestion financière. Cela était une réponse aux intérêts de plusieurs intervenants et nous a permis d'accéder au financement de l'AFPN. »

- LE CHEF TERRY PAUL

LE 14 SEPTEMBRE 2012

La Première nation de Tzeachten accède à un taux de financement inférieur au taux préférentiel

La Première nation de Tzeachten (C.-B.) est devenue la deuxième Première nation au Canada participant à la Loi sur la gestion financière des premières nations à accéder à un financement par prêt à un taux inférieur au taux préférentiel.

« Jamais je n'aurais cru qu'un jour, la Première nation de Tzeachten aurait accès à un financement abordable qui lui permettrait de réaliser de multiples projets d'immobilisations à la fois et comme elle l'entendrait, et qu'elle serait en mesure d'utiliser ces fonds pour des transactions comme des acquisitions foncières. »

- LA CHEF GLENDA CAMPBELL

Table *des* matières

MESSAGE DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF.....	4
MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS.....	5
PREMIÈRES NATIONS AYANT OBTENU LA CERTIFICATION DU CGF.....	6
CE QUE NOUS FAISONS.....	8
NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
NOTRE MISSION, NOS VALEURS ET NOTRE MANDAT	14
NOS SECTEURS D'ACTIVITÉS	16
EMPRUNTER SOUS LE RÉGIME DE LA LGF	17
NOS DOCUMENTS DE BASE.....	20
SOUTIEN AUX GOUVERNEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS	21
<i>Grands projets</i>	22
<i>Soutien aux gouvernements des Premières nations -</i> <i>Résultats de 2012-2013</i>	23
SOUTIEN AUX AUTRES ORGANISATIONS ET AUTORITÉS ADMINISTRATIVES	24
<i>Soutien aux autres organisations et autorités administratives -</i> <i>Résultats de 2012-2013</i>	25
SERVICES INTÉGRÉS.....	26
<i>Évaluation des résultats de 2012-2013</i>	26
RÉSULTATS FINANCIERS.....	27
RENSEIGNEMENTS ORGANISATIONNELS	35

Message du président exécutif

Au cours de la dernière année, nous avons connu une croissance considérable pour ce qui est du nombre de Premières nations s'étant engagées à suivre le processus de certification du CGF. Nous avons été en mesure de délivrer quatorze (14) autres certificats du CGF et de procéder à l'agrément de conformité de vingt-trois (23) textes législatifs sur l'administration financière.

Nous félicitons ces Premières nations pour leurs efforts et leur réalisations. En date du 31 mars 2013, le nombre de Premières nations ayant obtenu la certification du CGF s'élevait à dix-neuf (19), et d'autres Premières nations se joindront en 2013-2014. Nous sommes également heureux d'annoncer que, cette année, l'initiative de la Loi sur la gestion financière (LGF) a permis de « débloquer des capitaux » pour trois (3) Premières nations, en leur permettant d'accéder à un financement à un taux inférieur au taux privilégié. Cette nouvelle option de financement permet à ces Premières nations d'économiser des centaines de milliers de dollars tous les ans. Nous prévoyons que la première obligation de l'Autorité financière des Premières nations (AFP) sera émise au printemps 2014. Étant donné qu'en date du 31 mars 2013, le nombre de Premières nations inscrites à l'annexe de la LGF atteignait quatre-vingt-dix-neuf

(99) et qu'il croît toujours, il est possible que d'autres obligations soient émises au cours des années à venir. Afin de continuer de tenir compte des pratiques exemplaires de gestion financière et des exigences des marchés financiers, le CGF apportera des modifications à ses normes au cours de la prochaine année. Nous continuerons également de travailler avec les autres institutions établies en vertu de la LGF, les Premières nations et les autres ordres de gouvernement à élaborer une approche qui permette aux Premières nations d'obtenir une participation en capital importante dans les projets touchant leurs territoires respectifs.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Harold G. Calla, FCGA, CAFM

Président exécutif





2012/13

Mise à jour sur les activités



Nombre de Premières nations ayant obtenu la certification de rendement financier du CGF :



Nombre de Premières nations ayant adopté des textes législatifs sur l'administration financière conformes aux normes du CGF relatives à ces textes législatifs :



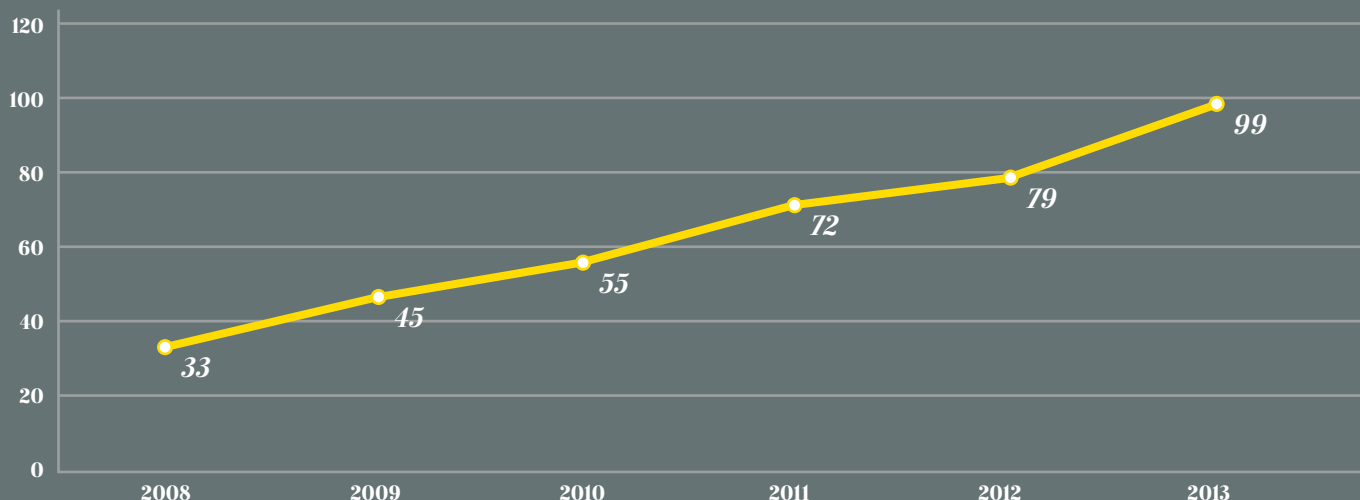
Nombre de Premières nations qui sont à élaborer un texte législatif sur l'administration financière :



Nombre de Premières nations qui sont des clients actifs du CGF :



Nombre de Premières nations inscrites à l'annexe de la LGFS



Premières nations ayant obtenu

la certification

du CGF



La Première nation de Millbrook

Une Première nation micmac située près de la ville de Truro, en Nouvelle-Écosse, est devenue une communauté exemplaire pour les autres Premières nations de partout au Canada. La Première nation de Millbrook estime que son succès est attribuable en grande partie à ses efforts de développement économique.

CONSEIL
DES MONTAGNAIS
DU LAC-SAINT-JEAN



Le Conseil des Montagnais du lac Saint-Jean

Située sur la rive ouest du lac Saint-Jean, la communauté Mashteuiatsh se trouve à environ 250 km au nord de la ville de Québec, au Québec. Le Conseil des Montagnais du lac Saint-Jean travaille à un certain nombre d'initiatives stratégiques, comme un plan de développement communautaire, des accords de partenariats pour des aménagements sur leur territoire et l'Initiative de gestion des terres des Premières nations.



La Première nation de Wasauksing

Anciennement connue sous le nom de Première nation de Parry Island, la Première nation de Wasauksing se situe à environ 130 km au nord de Barrie, en Ontario. La Première nation de Wasauksing était la première Première nation de l'Ontario à obtenir la certification du CGF. Elle voulait faire certifier son rendement financier, afin de prouver aux parties intéressées qu'elle avait mis en place d'excellentes pratiques financières.



Première nation de Kitselas

Le gouvernement de la Première nation de Kitselas se situe juste à l'extérieur de la ville de Terrace, dans le nord de la Colombie-Britannique. La Première nation de Kitselas exploite une entreprise prospère de foresterie et de gestion des terres, et établit une présence économique unique dans le secteur du tourisme culturel.



Première nation de Kitselas

La Première nation de Millbrook

*Le Conseil des Montagnais
du lac Saint-Jean*

La Première nation de Wasauksing



Ce que nous faisons

Le Conseil de gestion financière des Premières nations (CGF) établit des normes comparables à celles adoptées et utilisées par les administrations locales non autochtones à l'égard des textes législatifs sur l'administration financière, des régimes de gestion financière et du rendement financier. Les Premières nations qui mettent en application nos normes suscitent la confiance des parties intéressées et ont l'occasion d'obtenir un financement d'immobilisations à long terme à des conditions comparables à celles offertes aux administrations locales non autochtones du Canada.

Loi sur la gestion financière des premières nations (LGF)

Le CGF est une institution nationale qui a été créée en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF). La LGF établit le CGF et sa mission, ses pouvoirs et sa gouvernance. La LGF a pour principal objectif d'améliorer l'accès par les Premières nations à un financement aux conditions semblables à celles disponibles aux autres ordres de gouvernement du Canada. Un financement plus abordable permettra aux Premières nations de profiter des possibilités de développement économique, en utilisant leurs propres recettes dans le cadre du programme d'emprunt de la LGF.

Activités de base

Le CGF offre les trois services ci-dessous en vertu d'autorisations légales :

- » **L'AGRÈMENT DE CONFORMITÉ** des textes législatifs sur l'administration financière des Premières nations
- » **LA CERTIFICATION** des régimes de gestion financière et du rendement financier des Premières nations
- » **L'INTERVENTION** à des fins de cogestion ou de gestion par un tiers auprès des Premières nations

Le CGF a établi les fonctions ci-dessous, afin d'exécuter ses autorisations

- » **NORMES**
 - Texte législatif sur l'administration financière
 - Régime de gestion financière
 - Rendement financier
 - Établissement de rapports sur le compte de recettes locales
- » **PROCÉDURES**
 - Pour l'agrément des textes législatifs sur l'administration financière
 - Pour la certification des régimes de gestion financière et du rendement financier
 - Pour les demandes d'intervention en vertu de la LGF
- » **OUTILS DE DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ**
 - Modèles de politiques et de procédures
 - Modèle de texte législatif sur l'administration financière
 - Autoévaluations pour les textes législatifs sur l'administration financière et les régimes de gestion financière

Afin d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les normes, les procédures ou les outils de développement de la capacité du CGF, veuillez consulter son site Web : www.fnfmb.com

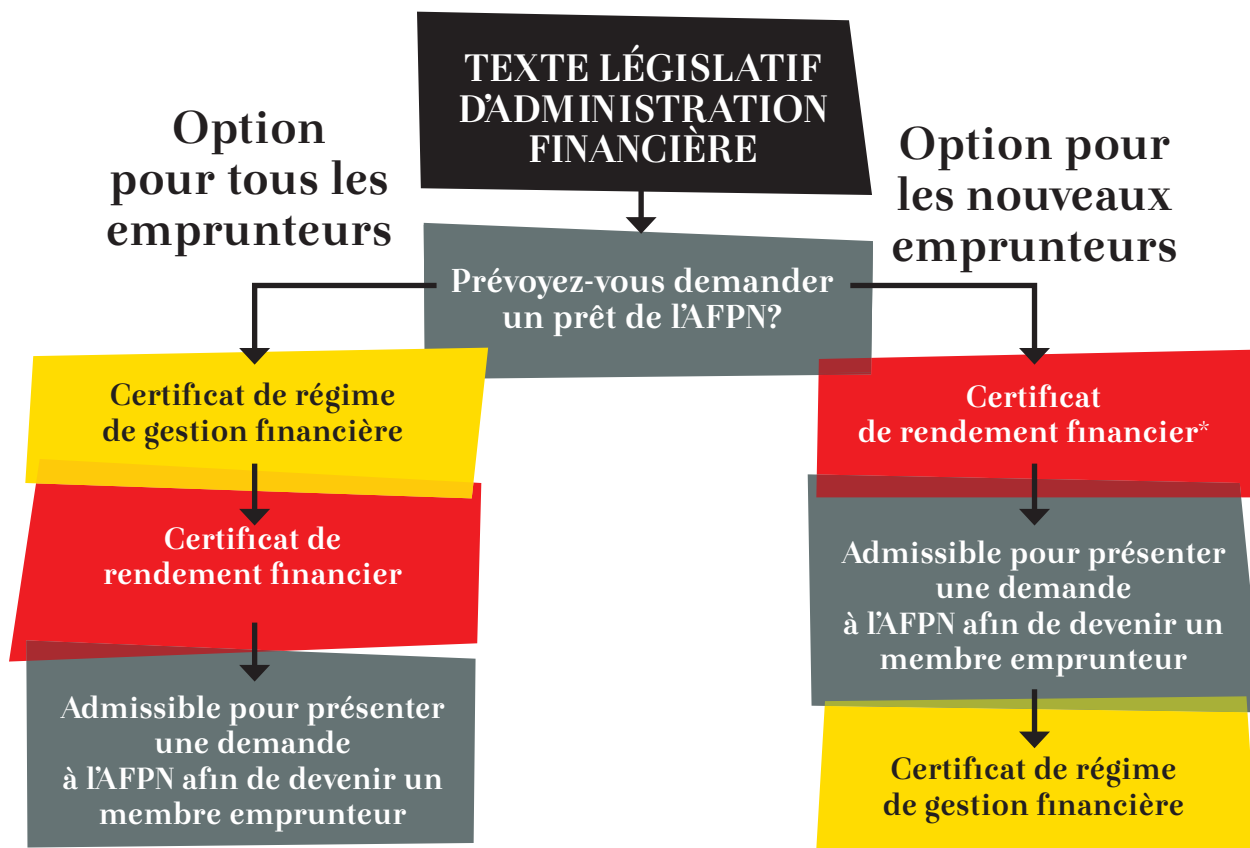
Comment le CGF contribue-t-il à débloquer des capitaux pour les Premières nations?

Le CGF offre des services de certification aux Premières nations qui souhaitent devenir des membres emprunteurs de l'Autorité financière des Premières nations (AFP) et obtenir un financement d'immobilisations à long terme. Afin de devenir des membres emprunteurs de l'AFP, les Premières nations doivent obtenir ce qui suit :

- 1) L'AGRÈMENT DE CONFORMITÉ de leur texte législatif sur l'administration financière.
- 2) LA CERTIFICATION de ce qui suit :
 - a. leur régime de gestion financière;
 - b. leur rendement financier
 - i. Les Premières nations qui souhaitent emprunter pour la première fois en vertu de la LGF peuvent présenter une demande de certificat de rendement financier avant une demande de certificat de régime de gestion financière, mais doivent s'engager à mettre en œuvre un plan de travail, afin d'obtenir la certification de leur régime de gestion financière dans les 36 mois suivant leur accession au statut de membres emprunteurs de l'AFP.

La figure 1 ci-dessous illustre le processus de certification du CGF

Processus de certification du CGF pour les Premières nations



* Vous devez vous engager à mettre en œuvre le régime de gestion financière

Notre conseil d'administration

En conformité avec l'article 38 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF), un conseil d'administration assure la gestion du CGF. En vertu des parties 3 et 6 de la LGF, le CGF fonctionne comme une institution à gouvernance partagée. Selon ce modèle de gouvernance, le CGF n'est pas un agent de la Couronne, mais il est responsable devant le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord du Canada. Le conseil d'administration est responsable de la direction globale du CGF, et il est chargé de s'assurer que le CGF remplit son mandat légal et réglementaire en vertu de la LGF.

Le gouverneur en conseil nomme le président, et au moins cinq et au plus neuf autres administrateurs. L'Association des agents financiers autochtones du Canada (AAFA), ou tout autre organisme prévu par la LGF, nomme jusqu'à trois autres administrateurs.



HAROLD CALLA (*Président exécutif*) est un membre de la Première nation de Squamish, qui est située à North Vancouver, en Colombie-Britannique. De 1993 à 2011, il a occupé le poste d'inspecteur des contributions directes de la Première nation de Squamish, et, de 1993 à 2001, il a été élu conseiller pour deux mandats. De 2005 à 2011, il a rempli les fonctions d'administrateur à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et il a agi comme membre du comité de vérification et de gestion des risques de cette société. Actuellement, il remplit les fonctions d'administrateur à FortisBC et occupe le poste de président du comité de vérification. De plus, il agit comme administrateur au Nicola Valley Institute of Technology, où il remplit les fonctions de président du comité de vérification.



BRIAN TITUS (*Vice-président*) détient le titre de gestionnaire financier autochtone agréé (CAFM). Brian Titus est un membre de la Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in de la ville de Dawson, au Yukon, et réside en Colombie-Britannique depuis 1987. M. Titus possède une expérience étendue en travail pour les communautés autochtones dans les domaines de l'élaboration de politiques, de la planification opérationnelle et stratégique, du développement économique et de la comptabilité. M. Titus a commencé sa carrière à titre de comptable principal pour Albion Fisheries à Vancouver, puis a rempli les fonctions de directeur financier pour le programme d'aide sociale à l'enfance de la Première nation de Stó:ló et de conseiller financier pour son autorité des pêches. En 1993, il a commencé à travailler auprès de la bande de Chehalis à titre de gestionnaire des travaux publics et des finances, et il a été responsable de plusieurs programmes, comme les finances, l'aide sociale, les membres, la protection contre l'incendie, le logement et les projets d'immobilisations. Depuis 2003, M. Titus occupe le poste de directeur financier de la Osoyoos Indian Band Development Corporation, et, en 2011, il a été nommé au poste de directeur de l'exploitation. M. Titus occupe d'autres postes, y compris ceux de président de la section de la C.-B. de l'AAFA, de membre du conseil d'administration de Chief Isaac Incorporated et de conseiller pour le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA) et le Collège Camosun.



TOM LAWSON, OSJ, CD, détient le titre de colonel honoraire et, à son poste d'administrateur, il met à profit plusieurs années d'expérience en gestion dans les secteurs public et privé. Au cours de sa carrière, il a occupé le poste de président chez Empire Aviation et chez Woodholme Holdings Limited, ainsi que le poste de vice-président de la Lawson Foundation Limited. Il a aussi été président de la St. Clair Parks Commission et directeur du Conseil national de développement économique des Autochtones. Il est aussi un snowbird honoraire du 431^e Escadron de démonstration aérienne de la Société des Snowbirds honoraires et membre actif de la Réserve. M. Lawson a fréquenté l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université Western Ontario. Il a été maire de Grand Bend et membre du conseil de comté de Lambton, en Ontario.



GARY NOTT a rempli les fonctions de directeur associé de Deloitte & Touche pour l'Ouest du Canada jusqu'à sa retraite en juin 2006. En plus d'occuper un poste de niveau élevé au sein de la direction de la division canadienne de Deloitte & Touche, M. Nott a travaillé pour les clients les plus importants du bureau de Vancouver à titre de vérificateur principal associé. Il a agi à titre de vérificateur pour les Premières nations de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique et de conseiller pour une multitude d'activités de développement économique des Premières nations. Il a également été vérificateur et conseiller pour des Premières nations clientes au sujet de questions liées aux revendications territoriales, aux traités et à l'économie, ainsi que de questions liées aux systèmes internes de contrôle et de comptabilité et à la divulgation. M. Nott a été actif dans les affaires communautaires et professionnelles. Il a été cadre supérieur dans les bureaux d'un certain nombre de chambres de commerce et il est membre de la Chambre de commerce de la Colombie-Britannique. Il a rempli les fonctions d'administrateur pour le Bureau d'éthique commerciale du Canada. Il a obtenu son diplôme de la Banff School of Advanced Management et a fait partie du groupe d'étude de l'Institut canadien des comptables agréés sur les principes de comptabilité applicables aux Premières nations. Actuellement, il est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et agit à titre d'administrateur au conseil d'administration d'une société de développement économique autochtone.



BARRIE ROBB réside en Alberta où il occupe le poste de vice-président d'une entreprise de construction autochtone privée du Nord, la Mackenzie Aboriginal Corporation (MAC). Les actionnaires de la MAC comprennent le Conseil tribal des Gwich'in, Denedeh Investment Inc., URS-Flint, Ledcor, Peter Kiewit et le North American Construction Group. La MAC œuvre à la construction de grands projets d'infrastructure dans les Territoires du Nord-Ouest. M. Robb détient des maîtrises en relations industrielles et en administration publique. Pendant huit ans, il a occupé le poste de directeur général régional pour le ministère des Affaires indiennes en Alberta. Avant cela, il a fait partie d'équipes de négociation fédérales pour les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans le Nord et auprès des Nisga'a. Il est membre du conseil d'administration de la Alberta Chamber of Resources et remplit les fonctions de président de son comité de relations avec les Autochtones. Au cours de sa carrière, il a occupé des postes supérieurs aux trois ordres de gouvernement.

Notre conseil d'administration (suite)



MICHELE BAPTISTE fait partie du clan de l'Ours et est membre de la Première nation algonquine de Pikwakanagan, en Ontario; son nom traditionnel est Red Sunset Woman. Elle a consacré les vingt dernières années ou plus au développement communautaire, au niveau local et national, dans le cadre de sa carrière et de ses efforts bénévoles. Au cours des 14 années qu'elle a passées à la Banque Scotia à titre de gestionnaire national, Relations avec les Autochtones, elle a mené des efforts visant à élargir ses affaires et son engagement communautaire auprès des peuples / communautés autochtones, et à accroître l'embauche d'Autochtones par cette banque. Michele Baptiste a des antécédents d'études et d'affaires en commercialisation et en relations publiques. En février 2009, elle a été nommée au Conseil de gestion financière des Premières nations par le gouverneur en conseil. Pendant trois ans, elle a rempli les fonctions de présidente du conseil d'administration du Native Canadian Centre of Toronto et, pendant six ans, d'administratrice à ce conseil. Elle siège au Community Council for Aboriginal Legal Services of Toronto, et aux comités consultatifs de la National Women in Leadership Foundation et des Canadian Aboriginal Music Awards, depuis leur création en 1999.



JIM PRODGER réside à Truro, en Nouvelle-Écosse, où il possède et exploite l'entreprise Prodger and Associates Business Consultants. Il détient le titre de gestionnaire financier autochtone agréé (CAFM). En 1989, il a commencé à travailler à temps partiel auprès de la Première nation de Millbrook à titre consultatif, et, depuis 2000, il remplit les fonctions de directeur financier de cette Première nation à temps plein. Dans le passé, il a également travaillé auprès de trois autres Premières nations dans un rôle consultatif. Il en est à son sixième mandat comme trésorier de l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations et siège au conseil d'administration du Fonds d'aide au logement du marché pour les Premières nations.



ADITYA JHA réside en Ontario. Il a cofondé Osellus Inc. après avoir connu une carrière réussie à Bell Canada comme directeur général, Commerce électronique, et à Bell Nexxia, comme directeur général, Commercialisation des produits. Il a commencé sa carrière après avoir consacré quatre ans et demi à ses études doctorales à la School of Computer & Systems Sciences de l'Université Jawaharlal Nehru, et il a occupé divers postes à de grandes entreprises de technologie en Inde, à Singapour et au Canada. Il est le fondateur et président de la POA Educational Foundation, le président de la UNICEF Canada India HIV/AIDS Campaign, et un membre du conseil d'administration du Conseil consultatif ontarien des investissements et du commerce.



ROMEO CROW CHIEF est membre de la Nation de Siksika. Avant de travailler à titre d'expert-conseil, il a occupé, pendant 21 ans, à la Nation de Siksika, divers postes de finances et de gestion, et, au cours de cette période, il a également rempli les fonctions de conseiller de la Nation de Siksika pendant un mandat. De plus, il a agi comme président et directeur exécutif d'AAFA-Alberta. Pendant sept ans, il a siégé au conseil d'administration d'AAFA-Canada et, au cours de trois de ces sept années, il a rempli les fonctions de président. Actuellement, il occupe le poste de président de l'entreprise Crow Chief Consulting and Mentoring Services. Romeo Crow Chief a été invité à offrir des ateliers et à présenter des exposés sur le développement économique et la médiation avec les Autochtones aux quatre coins du monde, y compris en Roumanie, à Taïwan, en Australie et aux Philippines. En 2005, il s'est mérité le prix de fierté et de reconnaissance du sous-ministre pour excellence en leadership, et, en 2007, il a été le récipiendaire du prix d'excellence régional d'AADNC. Romeo Crow Chief a publié un guide intitulé *First Nation Leadership Practices and Tools for success* et a terminé récemment l'écriture d'un livre intitulé *Understanding First Nation Finances and Personal Financial Fluency*.



ANDRÉ RICHER (nommé le 2012-07-06) est membre de la Nation algonquine. Il détient les titres d'administrateur agréé, de comptable professionnel agréé et de gestionnaire financier autochtone agréé (CAF), et il est un diplômé de l'Université du Québec à Montréal. Parlant couramment le français et l'anglais, André Richer a accumulé plus de 40 ans d'expérience au niveau de la direction, à l'échelle régionale, nationale et internationale, dans les domaines de la comptabilité, des finances et de la gestion, en travaillant pour diverses entités, des sociétés d'État du gouvernement du Canada, des sociétés d'affaires privées et publiques et diverses organisations autochtones, y compris le Centre national pour la gouvernance des Premières nations et l'Assemblée des Premières Nations. Membre actif de l'AAFA, il a à cœur le principe fondamental selon lequel l'éducation et le développement de la capacité sont essentiels à une gouvernance saine et à l'établissement de la prospérité économique et sociale dans les communautés autochtones. Ayant résidé aux quatre coins du Canada, dans des réserves et hors-réserve, André Richer habite actuellement au Québec, où il offre divers services consultatifs visant à atteindre ces buts.



NANCY MURPHY (nommée le 2012-07-06) est membre de la Première nation de Seabird Island, qui se situe juste à l'extérieur de Chilliwack, en Colombie-Britannique. Elle détient les titres de gestionnaire financier autochtone agréé (CAF) et d'agent professionnel de développement économique autochtone (PAED), et, étant propriétaire d'une entreprise de conseil, elle offre des services à titre d'experte-conseil et de mentor à un certain nombre de Premières nations et d'organisations. Tout au long de sa carrière de plus de 20 ans, elle a travaillé à améliorer la qualité de vie des Autochtones. Nancy Murphy a accumulé une expérience étendue, en travaillant avec plusieurs organisations et gouvernements des Premières nations, à divers postes et dans divers domaines, y compris l'éducation, la santé, les ressources humaines, le logement, les politiques, la gestion financière, le développement de la capacité, la planification communautaire, la gestion de projets, le développement économique, la gestion des terres et la gouvernance. De plus, Nancy Murphy remplit les fonctions d'administratrice pour la Seabird Island Development Corporation et la Société d'aide au développement des collectivités de Sto:lo.

Notre mission

Le Conseil de gestion financière des Premières nations (CGF) a pour mission de fournir les outils et l'orientation nécessaires pour susciter la confiance dans les systèmes d'établissement de rapports et les régimes de gestion financière des Premières nations, afin de soutenir le développement communautaire et économique.



Nos valeurs

Nous croyons que les valeurs fondamentales ci-dessous sont essentielles pour orienter la manière dont le CGF exécute ses activités :

Intégrité

Nous nous conduirons en tout temps de manière professionnelle et éthique.

Réceptivité

Conformément à la nature facultative de cette initiative, le CGF répondra aux demandes de services des Premières nations. Nos services et nos normes tiendront compte des intérêts et des priorités des Premières nations et des autres parties intéressées de l'initiative de la LGF. Le CGF tiendra compte de la diversité économique et culturelle des Premières nations clientes.

Pertinence

Nos services et nos normes tiendront compte des pratiques exemplaires de gestion financière permettant aux Premières nations d'accéder au capital à de meilleures conditions. Nous nous assurerons que les services du CGF respectent les besoins uniques et changeants des communautés et des gouvernements des Premières nations.

Notre Mandat

La *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF) établit le mandat ci-dessous pour le CGF (articles 49 et 55) :

- » D'aider les premières nations à développer la capacité nécessaire au respect de leurs engagements en matière de gestion financière
- » D'aider les premières nations à traiter avec les autres autorités administratives en matière de gestion financière, notamment dans les domaines de la reddition de comptes et de la responsabilité fiscale partagée
- » D'aider les premières nations à développer, mettre en œuvre et améliorer les liens financiers avec les institutions financières, les éventuels associés et les autorités administratives pour assurer le développement économique et social des premières nations
- » De mettre au point et d'appuyer l'application de critères généraux à l'égard de l'établissement de cotes de crédit pour les premières nations
- » De fournir des services d'examen et de vérification en matière de gestion financière des premières nations
- » De fournir des services d'évaluation et de certification en matière de gestion et de rendement financiers des premières nations
- » De fournir des services de cogestion et de gestion des recettes locales
- » De fournir des services de recherche en matière d'orientations, des services d'examen et d'évaluation ainsi que des conseils concernant l'élaboration des arrangements fiscaux entre les premières nations et les autres autorités administratives
- » D'établir des normes en ce qui concerne :
 - La forme et le contenu des textes législatifs sur l'administration financière des premières nations (l'article 9 de la LGF)
 - L'agrément des textes législatifs sur l'administration financière qui sont conformes aux normes
 - La certification des régimes de gestion financière et du rendement financier des premières nations (l'article 50 de la LGF)
 - L'établissement de rapports financiers (l'article 14 de la LGF)

Nos secteurs d'activités

Le CGF a **3** secteurs d'activités. Vous trouverez ci-dessous un résumé des objectifs par secteur d'activités :

1.

SOUTIEN AUX GOUVERNEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS

- » Accroître l'accès au capital des Premières nations par la certification
- » Renforcer l'administration financière des Premières nations, en promouvant des régimes de gestion financière des Premières nations sains, stables et transparents

2.

SOUTIEN AUX AUTRES ORGANISATIONS ET AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

- » Promouvoir des relations entre les Premières nations et les autres organisations et autorités administratives qui soient appropriées, efficaces, efficientes et mutuellement avantageuses

3.

SERVICES INTÉGRÉS

- » Fournir les installations et les ressources administratives nécessaires pour permettre aux autres secteurs d'activités de fonctionner efficacement



Marchés financiers

Émission d'obligations

Emprunter

sous le régime de la LGF

Le CGF fait partie du régime de réglementation établi par la LGF qui permet aux Premières nations de financer l'infrastructure publique, en mettant en gage soit (a) des recettes d'imposition foncière; ou (b) d'autres recettes, afin de rembourser le prêt. Les Premières nations qui souhaitent participer doivent d'abord présenter une demande d'inscription à l'annexe de la LGF.

La figure 2 ci-dessous illustre le régime d'emprunt de la LGF, dans le cadre duquel les Premières nations peuvent mettre en gage des recettes d'imposition foncière ou d'autres recettes, afin de rembourser un prêt pour l'infrastructure ou le développement économique.

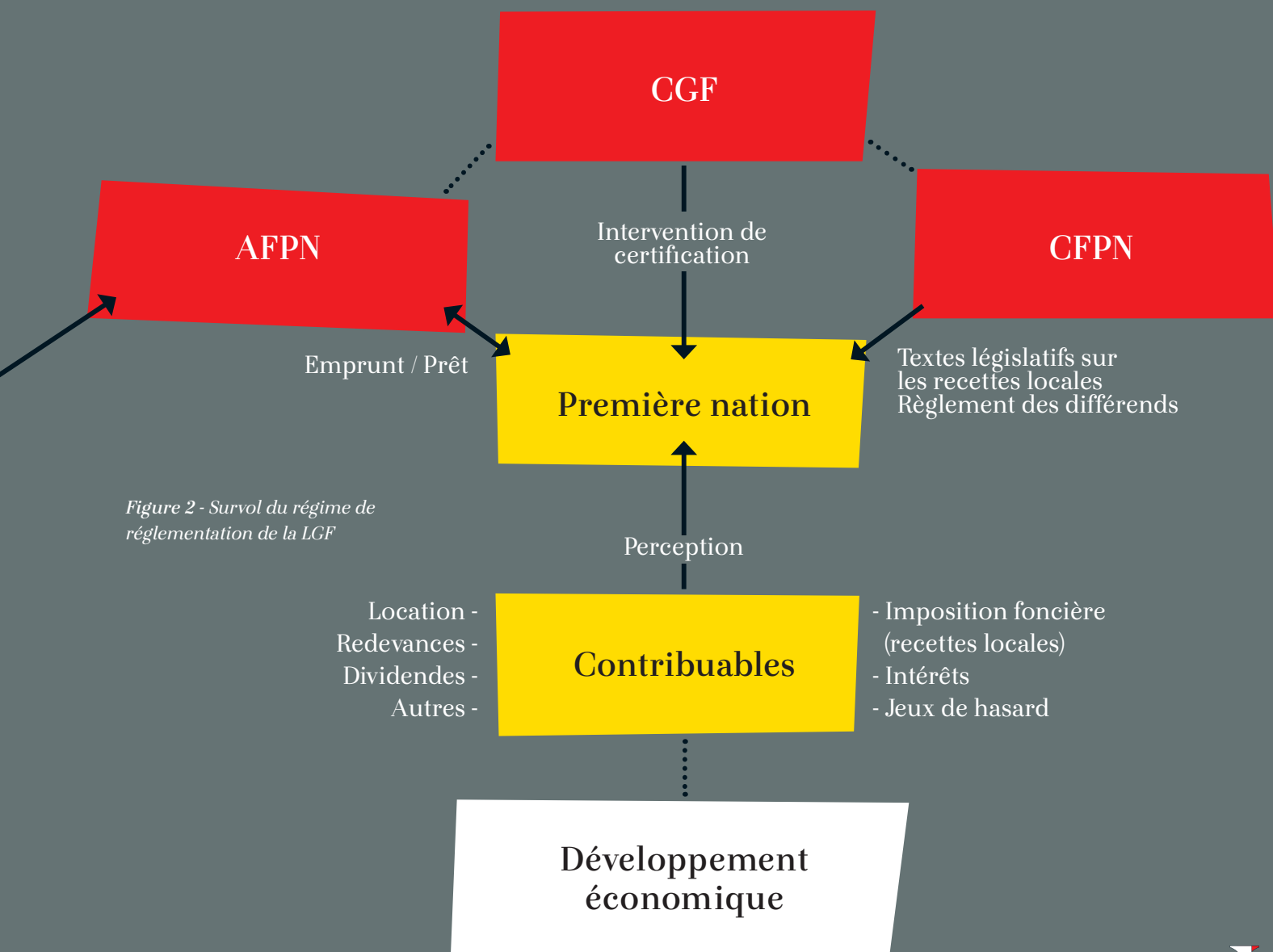


Figure 2 - Survol du régime de réglementation de la LGF

Emprunter sous le régime de la LGF (suite)

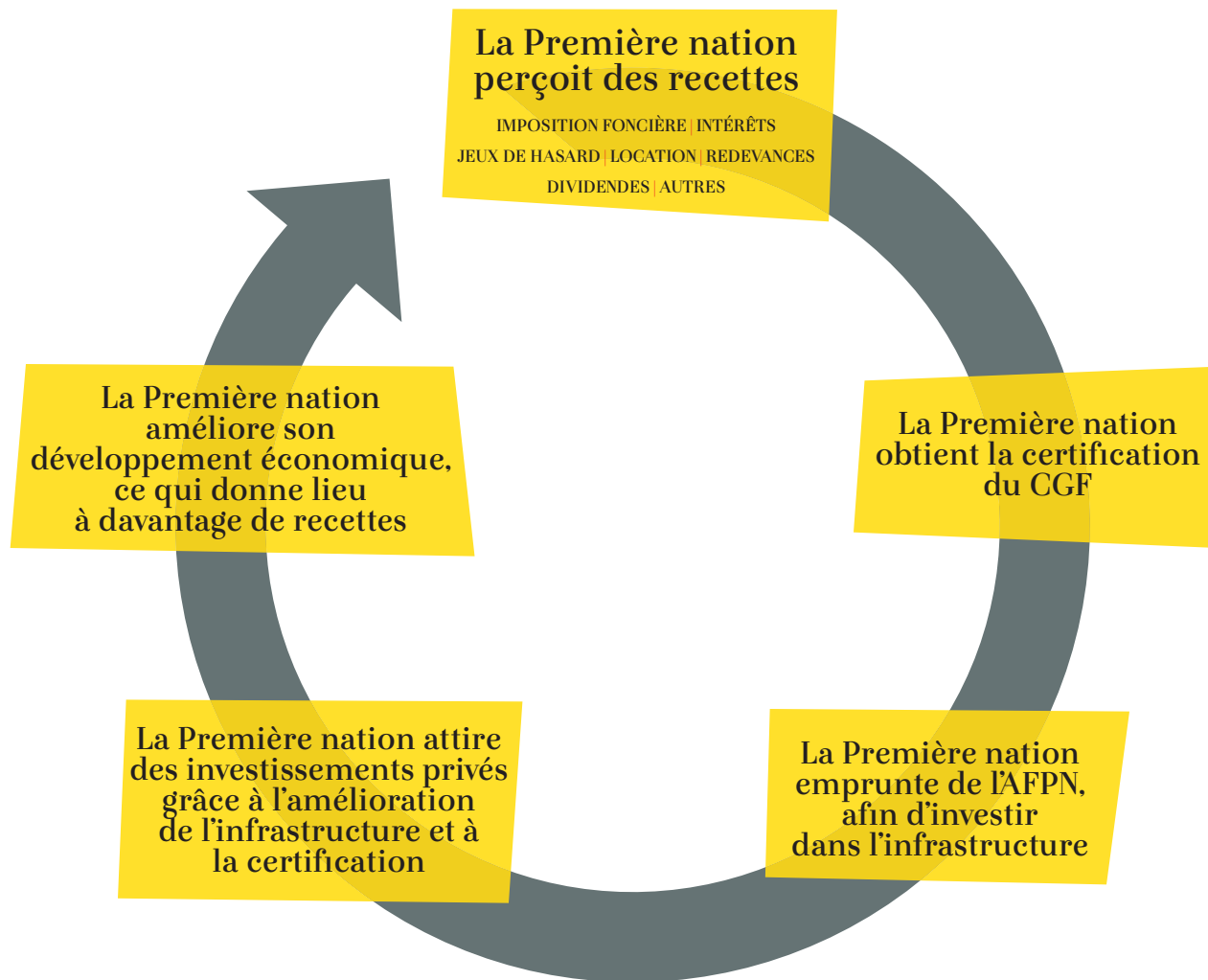
Afin de mettre en gage des recettes d'imposition foncière ou d'autres recettes autonomes pour l'obtention de prêts dans le cadre du programme législatif de la LGF, les Premières nations doivent devenir des « membres emprunteurs » de l'Autorité financière des Premières nations (AFP). Avant qu'une Première nation puisse être prise en considération pour devenir membre de l'AFP, le CGF doit lui délivrer un certificat indiquant qu'elle respecte les normes qu'il a établies. À ces fins, le CGF a publié *les Normes relatives aux régimes de gestion financière* pour la délivrance du certificat de régime de gestion financière et *les Normes relatives au rendement financier* pour la délivrance du certificat de rendement financier de la Première nation. Les Premières nations peuvent se servir de ces certificats pour appuyer leurs demandes d'adhésion comme membres emprunteurs à l'AFP.

« Les Premières nations qui souhaitent participer doivent d'abord présenter une demande d'inscription à l'annexe de la LGF »

Les Premières nations ne peuvent pas obtenir de certificat de gestion financière ou de certificat de rendement financier du CGF à moins que leur ou leurs textes législatifs sur l'administration financière aient d'abord été examinés et fait l'objet d'un agrément de conformité du CGF. Le ou les textes législatifs des Premières nations doivent être conformes aux exigences des *Normes relatives aux textes législatifs sur l'administration financière* pour faire l'objet d'un agrément. Le CGF a publié les *Procédures d'examen des textes législatifs sur l'administration financière*, afin de guider les Premières nations qui présentent une demande d'agrément de leur ou leurs textes législatifs sur l'administration financière.

L'AFP regroupera les demandes d'emprunt des Premières nations et réunira des fonds par l'émission d'une obligation sur les marchés financiers. Ensuite, les produits de l'émission de l'obligation seront distribués parmi les Premières nations participantes en fonction de leurs demandes et de leur capacité d'emprunter.

La LGF confère au CGF les pouvoirs nécessaires pour exiger que les Premières nations soient soumises à la cogestion ou à la gestion par un tiers dans trois cas particuliers. En premier lieu, dans certaines circonstances liées aux textes législatifs sur la fiscalité des Premières nations, la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) peut donner au CGF la directive d'imposer la cogestion ou la gestion par un tiers des recettes locales des Premières nations. En deuxième lieu, si une Première nation membre emprunteur ne respecte pas ses obligations financières, l'AFP a le pouvoir parallèle de donner au CGF la directive d'exiger qu'elle soit soumise à la cogestion ou à la gestion par un tiers. En troisième lieu, le CGF peut décider lui-même d'intervenir, si, à son avis, il existe un risque grave qu'une Première nation manque à ses obligations envers l'AFP.



La figure 3 ci-dessus illustre le cycle de prospérité que le régime d'emprunt de la LGF a pour but de créer. Une Première nation qui perçoit des recettes autonomes annuelles (p. ex., des impôts fonciers, des redevances, des intérêts) souhaite obtenir un financement à long terme, afin d'investir dans les immobilisations (p. ex., le réseau d'égouts et d'alimentation en eau). Après avoir adopté un texte législatif sur l'administration financière conforme aux Normes relatives aux textes législatifs sur l'administration financière du CGF, la Première nation obtient la certification du CGF en démontrant sa conformité avec les Normes relatives aux régimes de gestion financière ou au rendement financier du CGF. Ensuite, la Première nation présente une demande d'adhésion comme membre emprunteur à l'AFP, puis elle est en mesure d'obtenir un financement à long terme pour les immobilisations à un taux attrayant, en mettant en gage une partie de ses recettes autonomes annuelles. Cela se fait par l'émission d'une obligation par l'AFP sur les marchés financiers au nom d'un groupe de Premières nations « membres emprunteurs » qui cherchent à obtenir un financement. Par la suite, l'AFP distribue les fonds parmi les Premières nations en fonction de leurs demandes d'emprunt respectives. Le financement par l'intermédiaire de l'AFP permet à la Première nation d'investir dans les immobilisations (c.-à-d., le réseau d'égouts et d'alimentation en eau), ce qui attire des investissements privés sur ses terres. Ces investissements privés et ce développement économique contribuent à générer d'autres recettes autonomes, qui permettent à la Première nation d'investir dans d'autres aménagements en infrastructure sous le régime d'emprunt de la LGF.

Nos documents de base

Depuis le début des activités du CGF, le conseil d'administration a examiné et approuvé une gamme d'outils que les Premières nations ont commencé à utiliser pour améliorer la gestion financière. Le tableau ci-dessous présente les documents de base du CGF lesquels représentent son œuvre principale et consistent en des normes et des outils visant à améliorer la gestion financière des Premières nations. L'ensemble de documents du CGF est disponible sur son site Web, au www.fnfmb.com.

Texte législatif sur l'administration financière		
A1	Texte législatif sur l'administration financière - Procédures d'examen	Procédures à suivre pour demander l'agrément d'un texte législatif sur l'administration financière
A2	Texte législatif sur l'administration financière - Normes	Normes appuyant des pratiques d'administration financière saines pour le gouvernement d'une Première nation au Canada
A3	Modèle de texte législatif sur l'administration financière	Exemple de texte législatif conforme aux exigences des Normes relatives aux textes législatifs sur l'administration financière A2
A4	Texte législatif sur l'administration financière - Notes explicatives	Aide pour l'élaboration du texte législatif par l'explication de la structure et des principaux éléments du contenu du Modèle de texte législatif A3
A5	Texte législatif sur l'administration financière - Autoévaluation	Outil qui peut servir à comparer un ou des textes législatifs sur l'administration financière existants ou proposés aux Normes relatives aux textes législatifs A2
Régime de gestion financière		
B1	Régime de gestion financière - Procédures de certification	Procédures à suivre pour demander l'agrément d'un régime de gestion financière
B2	Régime de gestion financière - Normes	Normes appuyant des pratiques d'administration financière saines pour l'exploitation, la gestion et le contrôle d'un régime de gestion financière, et l'établissement de rapports connexes
Rendement financier		
C1	Rendement financier - Procédures de certification	Procédures à suivre pour demander l'examen du rendement financier
C2	Rendement financier - Normes	Normes pour l'évaluation de la santé financière globale d'une Première nation à un moment donné
Compte des recettes locales		
D1	Compte des recettes locales - Normes de rapport	Normes stipulant les exigences pour l'établissement de rapports financiers sur le compte des recettes locales d'une Première nation

Tableau 1 - Documents de base du CGF

Soutien aux gouvernements des Premières nations

Le secteur d'activités du *soutien aux gouvernements des Premières nations* est responsable des services offerts aux Premières nations, membres emprunteurs et non-membres emprunteurs. Ce secteur d'activités englobe les activités de base du CGF et comprend l'examen des textes législatifs sur l'administration financière, la certification, le développement de la capacité, et la cogestion ou la gestion par un tiers sur demande / au besoin. Ces services, avec certaines modifications possibles, sont également offerts aux Premières nations non-membres emprunteurs.

Qu'est-ce qui *motiverait* les Premières nations à avoir recours aux services du CGF?

	Nombre de Premières nations	Pourquoi avoir recours aux services du CGF?
Au Canada	633	L'amélioration des arrangements de transferts fiscaux avec le Canada
Ayant présenté une demande d'inscription à l'annexe de la LGF	99	La certification est nécessaire pour emprunter
Appliquant l'imposition foncière	216	La confiance dans la gestion du régime d'imposition foncière
<i>Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations</i>	49	La confiance dans la gestion des recettes de taxes de vente
<i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i>	77	La confiance dans la gestion des recettes générées grâce aux terres sous l'autorité du code foncier de la Première nation
<i>Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations</i>	Cette loi n'a pas d'annexe	Un code financier pour la gestion des fonds est exigé
<i>Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations</i>	Cette loi n'a pas d'annexe	La confiance dans la gestion des recettes générées grâce aux projets commerciaux et industriels
Grands projets portant sur des ressources naturelles	Plus de 100	L'accès au capital pour obtenir une participation en capital dans les grands projets portant sur les ressources naturelles

Tableau 2 - Qu'est-ce qui motiverait les Premières nations à avoir recours aux services du CGF?

Grands projets

Le CGF travaille à élaborer une approche permettant de « débloquer des capitaux » pour les Premières nations qui sont touchées par les grands projets de développement économique actuellement proposés au Canada. Les objectifs de cette approche sont les suivants : a) offrir aux Premières nations la possibilité d'obtenir une participation en capital importante dans les grands projets touchant leurs territoires respectifs, et b) développer la capacité des Premières nations.

Actuellement, un certain nombre de grands projets sont proposés au Canada. Certains de ces projets sont si grands qu'ils touchent les territoires traditionnels de plusieurs Premières nations. Des Premières nations ont contacté des représentants du CGF afin de leur indiquer qu'elles souhaitent obtenir une participation importante dans le développement énergétique et des ressources sur leurs territoires traditionnels.

Une approche qui pourrait faciliter l'achat par ces Premières nations d'une participation en capital importante dans ces projets serait un soutien par le gouvernement fédéral leur permettant d'obtenir un prêt pour pouvoir disposer des capitaux nécessaires pour ce faire. Grâce à un tel soutien, les Premières nations pourraient obtenir un financement sous le régime d'emprunt de la LGF pour effectuer leurs apports de capital aux projets.

Dans le cadre de l'élaboration de cette approche, un certain nombre de questions et de domaines de recherche importants doivent être examinés. En tant qu'organisme indépendant, le CGF continuera de travailler avec les autres institutions financières, les Premières nations et les autres ordres de gouvernement à examiner si cette approche pourrait constituer une solution pour les gouvernements des Premières nations souhaitant obtenir une participation en capital importante dans les grands projets économiques et offrir des possibilités à leurs membres.

Soutien

aux gouvernements des Premières nations *Résultats de 2012-2013*

Les responsables du secteur d'activités du soutien aux gouvernements des Premières nations ont travaillé activement à l'élaboration de normes, d'outils, de modèles de politiques et d'autres modèles, afin d'appuyer la prestation des services clés de l'agrément des textes législatifs, du développement de la capacité et de la certification aux Premières nations. Le CGF a continué de travailler avec les Premières nations participantes à produire une rétroaction sur ces documents. Le CGF travaille avec les Premières nations à élaborer des plans de travail et à renforcer la capacité dans certains secteurs particuliers des régimes de gestion financière qui, actuellement, ne sont pas conformes aux normes qu'il a établies.

Secteur d'activités	Mesures du rendement	En date du 31 mars 2013
Soutien aux gouvernements des Premières nations	20 nouveaux examens de textes législatifs sur l'administration fiscale (TLAF)	22 nouveaux examens de TLAF
	20 Premières nations ayant mis en place un programme de développement de régime de gestion financière	2 Premières nations qui sont à élaborer un régime de gestion financière
	20 nouveaux examens du rendement financier	19 nouveaux examens du rendement financier
	Soutenir 20 nouvelles Premières nations dans l'élaboration d'un TLAF	20 nouvelles Premières nations qui sont à élaborer un TLAF
	Terminer la rédaction des Normes relatives à l'établissement de rapports financiers sur le compte des recettes locales	Les Normes relatives à l'établissement de rapports financiers sur le compte des recettes locales sont en cours d'élaboration
	2 ateliers parrainés par le CGF	2 ateliers parrainés par le CGF
	4 exposés du CGF à des congrès et des forums pertinents	4 exposés du CGF à des congrès et des forums pertinents
	Élaborer un processus / stratégie de développement de la capacité pour les Premières nations qui n'obtiennent pas la certification	Un processus / stratégie de développement de la capacité a été élaboré pour les Premières nations qui n'obtiennent pas la certification
	4 ateliers régionaux sur le développement de la capacité	2 ateliers régionaux sur le développement de la capacité (Vancouver, Saskatchewan)
	Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles normes, de nouvelles politiques ou de nouveaux documents d'orientation sur la gestion de la trésorerie	De nouvelles normes sur la gestion de la trésorerie sont en cours d'élaboration

Tableau 3 - Évaluation des résultats de 2012-2013 : Soutien aux gouvernements des Premières nations



Soutien

aux autres organisations et autorités administratives

Le CGF travaille avec les autres organisations et autorités administratives, tel qu'il est décrit dans le tableau ci-dessous.

Autres organisations et autorités administratives	Pertinence pour le CGF
Commission de la fiscalité des premières nations	<ul style="list-style-type: none">• Politique interdépendante liée au protocole d'intervention et de certification
Autorité financière des Premières nations	<ul style="list-style-type: none">• Politique interdépendante liée au protocole d'intervention et de certification
Association des agents financiers autochtones du Canada	<ul style="list-style-type: none">• Approche en partenariat pour les initiatives de développement de la capacité
TULO Centre for Indigenous Economics	<ul style="list-style-type: none">• Approche en partenariat pour les initiatives de développement de la capacité
Service d'assistance canadienne aux organismes	<ul style="list-style-type: none">• Approche en partenariat pour les initiatives de développement de la capacité
Université du Nouveau-Brunswick	<ul style="list-style-type: none">• Approche en partenariat pour la prestation du programme d'études
Nicola Valley Institute of Technology	<ul style="list-style-type: none">• Approche en partenariat pour la prestation du programme d'études
Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CGSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés	<ul style="list-style-type: none">• Les normes du CGF devraient être conformes au modèle normalisé de présentation de l'information comptable des gouvernements
Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA)	<ul style="list-style-type: none">• Le CAADA est une organisation autochtone nationale qui travaille au développement économique communautaire
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	<ul style="list-style-type: none">• Exigences de rapport pour les Premières nations• Évaluation des risques pour les Premières nations• La cogestion et la gestion par un tiers imposées par AADNC ont une incidence sur la politique d'intervention du CGF
Finances Canada	<ul style="list-style-type: none">• Intérêt pour l'amélioration du cadre financier et le renforcement de la confiance dans la gestion financière des accords de perception fiscale
Conseil consultatif des terres des Premières nations	<ul style="list-style-type: none">• L'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières nations comprend des exigences en matière d'administration financière
Institutions financières / Marchés financiers	<ul style="list-style-type: none">• Le régime de réglementation établi par les institutions financières régira les intérêts des prêteurs / investisseurs dans les obligations des Premières nations

Soutien

aux autres organisations et autorités administratives

Résultats de 2012-2013

Un ensemble de recherches important a été réalisé pour éclairer l'élaboration des Normes relatives au rendement financier du CGF. De plus, les responsables du secteur d'activités du soutien aux autres organisations et autorités administratives ont travaillé activement avec les autres institutions financières, des établissements financiers et des agences de cotation des titres à obtenir une rétroaction sur les normes et la politique d'intervention du CGF.

Secteur d'activités	Mesures du rendement	En date du 31 mars 2013
Soutien aux autres organisations et autorités administratives	1 projet de recherche ou d'exposé de position du CGF	2 projets de recherche ou d'exposé de position du CGF
	Conclusion d'un protocole d'entente avec AADNC concernant le soutien du CGF aux interventions, aux évaluations financières et aux responsabilités de l'agent des services de financement	En cours
	Acceptation et approbation par AADNC de la proposition de développement de la capacité	En cours
	4 séances de coordination institutionnelle sur la LGF	4 séances de coordination institutionnelle sur la LGF
	2 autres établissements d'enseignement pour assurer la prestation du programme d'études du CGF	2 autres établissements d'enseignement ont été confirmés pour assurer la prestation du programme d'études du CGF
	1 simulation d'intervention – Recettes locales	Une simulation d'intervention sur les recettes locales a été tenue
	1 simulation d'intervention – Autres recettes	Une simulation d'intervention sur les autres recettes a été tenue

Tableau 5 - Évaluation des résultats de 2012-2013 : Soutien aux autres organisations et autorités administratives

Évaluation des résultats de 2012-2013

Services intégrés

Secteur d'activités	Mesures du rendement	En date du 31 mars 2013
Services intégrés	Production du plan directeur annuel	Le plan directeur annuel a été produit
	Production du rapport annuel	Le rapport annuel a été produit
	Tenue de l'Assemblée générale annuelle	L'Assemblée générale annuelle a été tenue (le 11 février 2013 – Toronto, Ontario)
	Séance de planification stratégique du conseil d'administration	La séance de planification stratégique du conseil d'administration a été tenue (le 25 septembre 2012 – Osoyoos, C.-B.)
	4 réunions du conseil d'administration	10 réunions du conseil d'administration
	16 réunions du comité	19 réunions du comité
	2 bulletins de nouvelles produits	4 bulletins de nouvelles produits
	Mise en œuvre complète du système de gestion de l'information	Le système de gestion de l'information a été complètement mis en œuvre
	Mise en œuvre des exigences relatives à l'accès à l'information et à la confidentialité	Les exigences relatives à l'accès à l'information et à la confidentialité ont été mises en œuvre
	Mise en œuvre des recommandations de l'examen spécial du CGF (article 121 de la LGF)	Les recommandations de l'examen spécial du CGF (article 121 de la LGF) ont été mises en œuvre
	Tenue à jour du site Web	Le site Web a été remanié et a fait l'objet d'un nouveau lancement
	Tenue d'une séance de gestion du risque d'entreprise et approbation des recommandations par le conseil d'administration	Une séance de gestion du risque d'entreprise a été tenue lors de la séance de planification stratégique du 25 septembre 2012 et les recommandations ont été intégrées au plan directeur

Tableau 6 - Évaluation des résultats de 2012-2013 : Services intégrés

Conseil de gestion financière des Premières nations

États financiers

POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS 2013

Au conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières nations

Nous avons vérifié les états financiers du Conseil de gestion financière des Premières nations ci-joints, qui comprennent les états de la situation financière en date du 31 mars 2013, du 31 mars 2012 et du 1^{er} avril 2011, les états des résultats, les états de l'évolution de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 2013 et 2012, respectivement, un résumé des principales conventions comptables, et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers ci-joints, en conformité avec les normes comptables du Canada pour les organisations à but non lucratif, et du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers libres de toute inexactitude importante attribuable à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers en fonction de notre vérification. Nous avons effectué la vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous respections des exigences déontologiques, et que nous planifions et exécutions la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable à l'égard de la question de savoir si les états financiers sont libres de toute inexactitude importante. L'exécution d'une vérification implique de suivre des procédures, afin d'obtenir des éléments probants sur les montants et les informations figurant dans les états financiers.

Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques que les états financiers présentent des inexactitudes importantes attribuables à la fraude ou à l'erreur. Aux fins de l'évaluation des risques, le vérificateur prend en compte le contrôle interne relatif à la préparation et à la présentation fidèle par l'entité des états financiers, afin de concevoir des procédures de vérification qui soient appropriées dans les circonstances, mais non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification implique également l'évaluation du caractère approprié des conventions comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation globale des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

Notre opinion est que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil de gestion financière des Premières nations en date du 31 mars 2013, du 31 mars 2012 et du 1^{er} avril 2011, et les résultats de ses activités et ses flux de trésorerie pour les exercices qui se sont terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, respectivement, en conformité avec les normes comptables du Canada pour les organisations à but non lucratif.



Comptables agréés

Vancouver, Colombie-Britannique

Le 22 juillet 2013

État de la *situation financière*

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
ACTIF			
A COURT TERME			
Encaisse (Note 3)	863 147	390 704	80 330
Comptes débiteurs	60 904	73 714	502 908
Charges payées d'avance	33 125	34 202	37 709
	957 176	498 620	620 947
DÉPÔT DE GARANTIE	58 073	58 073	54 005
IMMOBILISATIONS (NOTE 3)	234 333	258 235	266 728
	1 249 582	814 928	941 680
PASSIF ET ACTIF NET			
PASSIF			
A COURT TERME			
Comptes créditeurs et charges à payer	717 341	326 625	532 990
Montants à payer à des apparentés (Note 7)	10 402	42 242	25 956
Remises gouvernementales à payer	16 516	–	68
Tranche échéant à moins d'un an des obligations découlant de contrats de location-acquisition (Note 5)	12 941	11 959	11 453
	757 200	380 826	570 467
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (NOTE 5)	49 155	18 913	30 873
	806 355	399 739	601 340
ACTIF NET			
Investissement dans les immobilisations	172 237	227 363	224 402
Non affecté	270 990	187 826	115 938
	443 227	415 189	340 340
	1 249 582	814 928	941 680

Approuvé au nom du conseil d'administration :


ADMINISTRATEUR


ADMINISTRATEUR

État des *résultats*

Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars	2013	2012
REVENUS		
Financement reçu d'AADNC	4 264 058	4 192 552
Autres	613	–
	4 264 671	4 192 552
DÉPENSES		
Amortissement	96 971	97 028
Prestation des services à la clientèle (Note 9)	811 020	219 503
Services intégrés	1 023 862	1 183 210
Honoraires et dépenses des administrateurs	608 907	530 467
Élaboration de politiques	342 281	755 486
Salaires et charges sociales	1 267 241	1 199 985
Frais de déplacement	86 351	132 024
	4 236 633	4 117 703
Excédent des revenus sur les dépenses	28 038	74 849

État de *l'évolution de l'actif net*

Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars	Investissement dans les immobilisations	Non affecté	Total
Solde en date du 1 ^{er} avril 2011	224 402	115 938	340 340
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(97 028)	171 877	74 849
Achat d'immobilisations	88 535	(88 535)	–
Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	11 454	(11 454)	–
Solde en date du 31 mars 2012	227 363	187 826	415 189
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(96 971)	125 009	28 038
Achat d'immobilisations	29 634	(29 634)	–
Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	12 212	(12 212)	–
Solde en date du 31 mars 2013	172 238	270 989	443 227

État des *flux de trésorerie*

Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars	2013	2012
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT (UTILISÉS POUR)		
DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	28 038	74 849
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	96 971	97 028
	125 009	171 877
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	12 810	429 194
Charges payées d'avance et dépôt de garantie	1 077	(561)
Comptes créditeurs et charges à payer	375 393	(190 147)
	514 289	410 363
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(29 634)	(88 535)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiements sur le principal d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	(12 212)	(11 454)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE PENDANT L'EXERCICE	472 443	310 374
ENCAISSE, début de l'exercice	390 704	80 330
ENCAISSE, fin de l'exercice	836 147	390 704

Notes *des états financiers*

Le 31 mars 2013

1. Nature des activités et résumé des principales conventions comptables

a) Nature et raison d'être de l'organisation

Le Conseil de gestion financière des Premières nations (le « CGFPN » ou le « Conseil ») est une société à gouvernance partagée sans capital-actions qui a été établie en 2005 par le projet de loi C-20, la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* (la « Loi »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006. En vertu de la Loi, le CGFPN fournit des outils pour la gestion financière moderne, afin d'améliorer le climat d'investissement et de promouvoir la croissance économique dans les réserves partout au Canada.

b) Règles comptables de base

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables du Canada pour les organisations à but non lucratif (« NCOB-NL »). Il s'agit des premiers états financiers du Conseil à avoir été préparés conformément aux NCOB-NL, que l'on a appliquées de façon rétroactive. La Note 2 présente une explication de l'incidence de la transition vers les NCOB-NL sur la situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie du Conseil.

c) Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Le Conseil amortit ses immobilisations sur leurs durées de vie utile estimatives respectives, en ligne droite, sur le nombre d'années suivant :

- » Matériel informatique : 2 à 5 ans
- » Améliorations locatives : durée du bail (5 ans)
- » Meubles et agencements de bureau : 10 ans
- » Matériel de bureau loué en vertu de contrats de location-acquisition : durée du bail (5 ans)

Lorsque les immobilisations ne contribuent plus à la capacité du Conseil d'assurer la prestation des services, leur valeur comptable est réduite à leur valeur résiduelle. Lorsque les immobilisations sont aliénées aucun amortissement n'est comptabilisé. Les immobilisations comprennent les œuvres d'art, lesquelles ont une durée de vie utile indéterminée et ne sont pas amorties.

d) Baux

Les baux sont classés comme contrats de location-acquisition ou contrats de location-exploitation, selon les modalités des contrats. Les baux qui prévoient le transfert des avantages et des risques inhérents à la propriété au CGFPN sont classés comme contrats de location-acquisition.

e) Comptabilisation des revenus

Les contributions d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (« AADNC ») sont comptabilisées durant l'exercice où elles deviennent à recevoir aux termes de l'accord de financement pertinent.

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Au cours des exercices ultérieurs, les titres de participation négociés sur un marché actif et les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et tous profits ou pertes latents comptabilisés dans les résultats. De plus, toutes obligations et tous certificats de placement garanti ont été désignés pour faire partie de la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, et tous profits ou pertes sont comptabilisés dans les résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amorti moins les pertes de valeur, s'il y a lieu. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de circonstances indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Les coûts de transaction des acquisitions, des ventes et des émissions d'instruments financiers sont portés aux dépenses pour ce qui est des éléments réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière, et sont imputés aux instruments financiers respectifs pour ce qui est des éléments évalués au coût amorti.

g) Utilisation d'estimations

Afin d'effectuer la préparation des états financiers en conformité avec les normes comptables du Canada pour les organisations à but non lucratif, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des éléments de l'actif et du passif à la date des états financiers et des revenus et des dépenses au cours de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction, à mesure que de nouveaux renseignements sont disponibles dans l'avenir.

2. Adoption des normes comptables pour les organisations à but non lucratif

À compter du 1^{er} avril 2012, le Conseil a adopté les exigences du nouveau cadre comptable, les normes comptables du Canada pour les organisations à but non lucratif (NCOBNC) qui se trouvent à la Partie III des exigences du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Il s'agit des premiers états financiers du Conseil à avoir été préparés conformément à ce cadre. Les conventions comptables indiquées à la Note 1 - Principales conventions comptables ont été appliquées à la préparation des états financiers pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013, aux informations comparatives présentées dans ces états financiers pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2012, et à la préparation d'un état de la situation financière d'ouverture à la date de transition vers les NCOBNC du 1^{er} avril 2011.

Le Conseil a produit les états financiers pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2012, en appliquant les principes comptables généralement reconnus prescrits par le Manuel de l'ICCA - Comptabilité - Partie V - Normes comptables en vigueur avant la conversion. L'adoption des NCOBNC n'a donné lieu à aucun rajustement à l'actif, au passif, à l'actif net, à l'excédent des revenus sur les dépenses ou aux flux de trésorerie de l'Association comptabilisés précédemment. À ce titre, aucune charge n'a été portée à l'actif net à la date de transition du 1^{er} avril 2011. L'excédent des revenus sur les dépenses comptabilisé dans les derniers états financiers produits par le Conseil est identique à l'excédent des revenus sur les dépenses en vertu des NCOBNC pour le même exercice.

Notes *des états financiers* (suite)

Le 31 mars 2013

3. Encaisse

L'encaisse du CGFPN est déposée auprès d'une banque à charte canadienne et rapporte des intérêts au taux d'intérêt en vigueur pour les comptes d'opérations d'entreprise.

4. Immobilisations

	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette 2013	Valeur comptable nette 2012	Valeur comptable nette 2011
Matériel informatique	241 404	163 112	78 292	106 634	83 082
Améliorations locatives	175 288	150 597	24 691	54 597	62 596
Meubles et agencements de bureau	139 798	71 753	68 045	63 773	76 014
Matériel de bureau loué en vertu de contrats de location-acquisition	68 394	6 839	61 555	31 481	43 286
Œuvres d'art	1 750	–	1 750	1 750	1 750
	626 634	392 301	234 333	258 235	266 728

5. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Le CGFPN loue un photocopieur au taux d'intérêt de 3,62 %. Le contrat de location-acquisition vient à échéance le 30 octobre 2017. Voici les futurs paiements annuels sur le principal de l'obligation découlant du contrat de location-acquisition, pour chaque exercice se terminant le 31 mars, aux termes du contrat, jusqu'à l'échéance :

Exercice	Montant
2014	12 946
2015	13 421
2016	13 914
2017	14 425
2018	7 390
	62 096
Moins la tranche échéant à moins d'un an	(12 941)
	49 155

Le 31 mars 2013

6. Engagements

Le Conseil loue ses locaux à bureaux aux termes d'une convention de bail venant à échéance à l'exercice 2017. Le Conseil est tenu de faire les paiements de location ci-dessous, aux termes de sa convention de bail pour la location des locaux à bureaux, chaque exercice se terminant le 31 mars :

Exercice	Montant
2014	101 285
2015	101 285
2016	101 285
2017	8 440
	312 295

Le Conseil loue des locaux à bureaux supplémentaires aux termes d'une convention de bail venant à échéance à l'exercice 2017. Le Conseil est tenu de faire les paiements de location ci-dessous, aux termes de sa convention de bail pour la location des locaux à bureaux, chaque exercice se terminant le 31 mars :

Year	Amount
2014	28 168
2015	28 839
2016	30 180
2017	2 515
	89 702

7. Montants à payer à des apparentés et opérations avec les apparentés

Les apparentés indiqués sont rattachés d'une des manières suivantes : le partage d'un même membre du conseil d'administration ou administrateur, ou l'embauche d'un proche parent du Conseil. Les opérations avec les apparentés consistent en des services consultatifs. Toutes les opérations sont comptabilisées à la valeur comptable.

	2013	2012	2011
Voici les avances payables aux apparentés :			
Temixw Planning Ltd.	10 402	36 400	1 811
Rimrock Consulting Limited	–	5 842	–
AAFA-Canada	–	–	24 145
	10 402	42 242	25 956
	2013	2012	2011
Voici les montants que le Conseil (a reçus) a payés aux apparentés :			
Temixw Planning Ltd.	240 017	184 998	100 029
Rimrock Consulting Limited	16 365	34 260	–
Dan Ollinger	23 920	46 114	40 961
AAFA-Canada	–	–	23 275
	280 302	265 372	164 265

Notes *des états financiers* (suite)

Le 31 mars 2013

8. Dépendance économique

Les responsables des activités du CGFPN dépendent du maintien du financement par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour exécuter les programmes du CGFPN.

9. Prestation des services à la clientèle

La prestation des services à la clientèle implique des coûts directs liés aux demandes d'examens de certification et d'examens de textes législatifs sur l'administration financière des clients.

Elle implique également les activités de soutien exécutées pour les Premières nations dans le cadre du processus d'élaboration des régimes et des textes législatifs sur l'administration financière. Les coûts indirects, comme les salaires et les frais administratifs, ne sont pas répartis aux fins de la présentation des états financiers.

10. Risques liés aux instruments financiers

En raison de son actif et de son passif financiers, l'Association est exposée à divers risques. L'analyse qui suit présente une mesure de ces risques en date du 31 mars 2013.

(a) Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux monétaires futurs d'un instrument financier fluctue à cause de changements dans les taux d'intérêt du marché. Le Conseil n'est exposé à aucun risque lié aux taux d'intérêt, étant donné qu'il n'a pas de dette à court ou à long terme.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que le Conseil subisse une perte à cause du défaut de ses débiteurs de respecter leurs obligations contractuelles.

Le Conseil pourrait être exposé à un risque de crédit, qui découlerait de ses comptes débiteurs, cependant, étant donné que le solde n'est pas important, le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit.

(c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de respecter ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Le Conseil maintient le fonds de roulement à un niveau adéquat, afin de s'assurer de respecter toutes ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance.

Administrateurs

Harold Calla, CGA, CAFM
Président exécutif
Colombie-Britannique

Brian Titus, CAFM
Vice-président
Colombie-Britannique

Michele Baptiste
Ontario

Gary Nott, CPA, CA, CAFM
Colombie-Britannique

Jim Prodger, CAFM
Nouvelle-Écosse

Barrie Robb, B.A., M.A.P., M.R.I.
Alberta

Aditya Jha, M.Sc., diplôme d'études supérieures,
informatique, OC
Ontario

Romeo Crow Chief, CAFM
Alberta

Tom Lawson, OSJ, CD
Ontario

André Richer, administrateur agréé, CPA, CGA, CAFM
Québec

Nancy Murphy, CAFM, PAED
Colombie-Britannique

Conseil de gestion financière des Premières nations

100, Park Royal, bureau 905
West Vancouver (Colombie-Britannique)
V7T 1A2

Tél. : 604-925-6665
Numéro sans frais : 1-877-925-6665
Télécopieur : 604-925-6662

Adresse électronique : mail@fnfmb.com
Site Web : www.fnfmb.com

Personnel

Harold Calla, CGA, CAFM
Président exécutif

Scott Munro, CA
Directeur, Normes et Certification

Maureen Thomas
*Gestionnaire, Services intégrés, et agente de
la protection de la vie privée*

Shayla Point, BA, LLB
*Gestionnaire principale, Services intégrés et
juridiques*

Crystal Penney, CA
Gestionnaire, Régimes de gestion financière

Laurie Bonacci
*Agente administrative, Services intégrés et
juridiques*

Jordan Wapass, MPP
Analyste, Projets spéciaux et Recherche

Anita Lin, CGA
Agente financière principale

Natani Leach
Adjointe administrative

Nola Latimer
Réceptionniste

Conseillers

Singleton Urquhart
Bonita Thompson – *Conseillère juridique et
en politiques principale*
925, West Georgia Street, bureau 1200
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3L2

Gowlings
Colin Brousson – *Conseiller en politiques*
550, Burrard Street, bureau 2300, Bentall 5
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7C 2B5

Gowlings
Genevieve Cloutier – *Conseillère en français*
1, Place Ville Marie, bureau 3700
Montréal, Québec
H3B 3P4

Deloitte
1055, Dunsmuir Street, bureau 2800
4, Bentall Centre
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7X 1P4

PWC
250, Howe Street, bureau 700
Vancouver (C.-B.) Canada
V6C 3S7

Temixw Planning Ltd.
100, Park Royal, bureau 1006
West Vancouver (Colombie-Britannique)
V7T 1A2

Vérificateurs

BDO Dunwoody
600, Cathedral Place – 925, West Georgia St.
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3L2



100, Park Royal South, bureau 905 - West Vancouver (C.-B.) V7T 1A2

TÉLÉPHONE: 604.925.6665 **NUMÉRO SANS FRAIS:** 1.877.925.6665 **TÉLÉCOPIEUR:** 604.925.6662 **ADRESSE ÉLECTRONIQUE:** mail@fnfmb.com
www.fnfmb.com